

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 16 octobre 2017**

Le 16 octobre 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Julie GABRIEL ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD
Patrick BIAVA représenté par Alain BOUTBOUL
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Monique RAVEL représentée par Maurice CAPEL
Mohammed SALEM représenté par Jeannine LEVASSEUR
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Magali GIOVANNANGELI représentée par Daniel FONTAINE
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Vincent RUSCONI

CT4/161017/21**Sur le rapport de Pierre COULOMB****Approbation de produits libre circulation sur les réseaux urbains et interurbains métropolitains pour l'opération « Mobile sans ma voiture 2017 »**

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'opérateur d'autopartage Citiz pour participer à l'opération « Mobile sans ma voiture » qui se déroulera du 18 novembre au 16 décembre 2017. Cette opération consiste à proposer à une centaine de volontaires de se séparer de leur véhicule personnel pendant un mois. En échange, les partenaires de l'opération offriront, sur la période, la gratuité des transports en commun et des offres de voitures et de vélos partagés (Citiz, Twizy, Le Vélo,...).

L'objectif est de démontrer de manière ludique qu'un quotidien sans véhicule individuel est possible. À ce titre, cette opération d'initiative associative s'inscrit dans les objectifs de l'agenda de la mobilité métropolitaine, approuvé par le Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, qui vise à diminuer le nombre de trajets automobiles en coordonnant toutes les offres alternatives, publiques et privées. L'intérêt de l'opération est également de s'adresser aux particuliers et de les encourager à tester de nouveaux usages, en valorisant l'offre de services existante actuellement, sans attendre la création de nouvelles infrastructures.

Aussi, il convient par la présente délibération d'approuver des produits libre circulation dédiés spécifiquement à cette opération permettant aux volontaires de pouvoir utiliser pendant la durée de cette expérimentation les services de transport urbains et interurbains de la Métropole suivants :

- Cartreize,
- RTM,
- Pays d'Aix Mobilité,
- Aix en bus,
- Bus de l'étang,
- Ulysse,
- Libébus,
- Lignes de l'Agglo,
- Le vélo en libre-service,
- Ulysse.

Le coût supporté par la Métropole pour cette opération de promotion et de découverte de l'offre de mobilité métropolitaine est estimé à 20 000€ TTC.

Cette opération sera précédée par une campagne de communication et suivie par une démarche d'évaluation. Pour des raisons de calendrier, l'opération 2017 s'adresse en priorité à des ménages marseillais mais une opération 2018 pour un public métropolitain est prévue, en fonction des résultats obtenus.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 3 octobre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171016-CT4-161017-21- DE Date de télétransmission : 26/10/2017 Date de réception préfecture : 26/10/2017
--



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171016-CT4-161017-21-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017

Article unique :

De donner un avis favorable à la création pour l'opération « Mobile sans ma voiture 2017 », de produits libre circulation mensuels délivrés pour les réseaux de transports urbains et interurbains métropolitains et les Vélos en libre-service.

AVIS FAVORABLE
1 abstention : Joëlle MELIN



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171016-CT4-161017-21-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2017
Date de réception préfecture : 26/10/2017